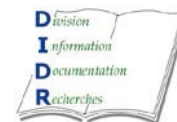


6 mai 2015



Violences contre des personnes accusées de sorcellerie et les pratiques de désenvoutement des Eglises chrétiennes

Existence de cas d'accusations de sorcellerie contre des femmes et des enfants suivis de violences en zone urbaine depuis 2012. Implications des Eglises chrétiennes et protection de l'Etat en cas d'accusations de sorcellerie

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

En Afrique subsaharienne, le phénomène de la sorcellerie est très ancré au sein de la classe politique, économique ou de l'Eglise chrétienne¹ comme auprès du citoyen².

« Aucune personnalité publique ne peut en Afrique faire comme si ce phénomène relevait du simple fantasme, au risque d'apparaître comme un OVNI aux yeux des populations »³.

En République du Congo, les droits de l'enfant sont garantis par la Constitution de 2002,

¹ SOUDAN François, « La sorcellerie au cœur du pouvoir », *Jeune Afrique*, 10/07/2012.

² Voir les différentes sources citées dans la présente note faisant état d'incidents touchant à des citoyens lambda à travers tout le pays et quel que soit leur âge.

³ SOUDAN François, art. cit.

le Code de la famille et la loi portant protection de l'enfant au Congo⁴.

1. Les personnes victimes d'accusations

Les sources publiques consultées fournissent peu d'indications sur des incidents précis survenus dans les zones urbaines mais il en ressort que les personnes âgées, les enfants et les veuves sont les principales victimes d'accusation de sorcellerie.

1.1. Les personnes âgées

- ✓ Le 27 décembre 2012 à Makabana (Niari), quatre personnes du troisième âge sont ligotées par des jeunes de leur quartier. Ceux-ci les accusent d'être sorciers et, surtout, d'être à l'origine de plusieurs décès dans le quartier, sur la foi des propos d'un pasteur venu exorciser ledit quartier. Ces personnes âgées, déshabillées et traînées sur la place publique, finissent par avouer, sous les coups de fouets, être responsables de la mort des jeunes dans leurs quartiers. Ni la police, ni les autorités locales ne sont intervenues au moment des faits⁵.
- ✓ Le week-end des 24-25 janvier 2015, un octogénaire est accusé d'être « *un mangeur de l'âme d'un de ses proches* » et est fusillé à Mouloundou (Bouenza)⁶.
- ✓ Dans la nuit du 4 au 5 février 2015, un sexagénaire est assassiné à son domicile à Owando après avoir échappé à une première tentative de meurtre faisant suite à des accusations de sorcellerie par ses propres parents qui s'appuyaient sur des consultations fétichistes. Le neveu de la victime est soupçonné et appréhendé par les forces de l'ordre⁷.

1.2. Les enfants

Virginie Degorge, psychologue clinicienne, définit l'enfant dit sorcier comme « *un enfant accusé d'être à l'origine de morts, de maladies, d'un divorce, du chômage d'un parent et chassé du domicile ou soumis à des séances d'exorcisme pouvant entraîner sa mort (le plus souvent ils finissent par fuir du domicile et se retrouvent régulièrement 'à la rue')* »⁸⁸.

Si le phénomène fait l'objet de nombreux commentaires et analyses, peu de cas particuliers récents sont cités par les sources consultées :

- ✓ Accusé de sorcellerie par sa nouvelle belle-mère et battu par son père, Chadrack fuit avec son frère et vit dans la rue, il est recueilli par les frères salésiens à Pointe-Noire⁹⁹.
- ✓ Fils de réfugiés rwandais né en exil, un jeune garçon est placé dans une famille d'accueil après le décès de sa mère. Accusé de sorcellerie, « *dénonciation récurrente au Congo, car c'est un moyen de se décharger de la responsabilité* »

⁴ ELION Christian Brice, « Les enfants victimes de pratiques sociales néfastes en Afrique », Site web *Congo-Site*, 13/06/2013.

⁵ *La Semaine africaine*, « A Makabana, violence contre les personnes du troisième âge, accusées de sorcellerie ! », 08/01/2013.

⁶ Site web *La Voix de l'Amérique*, « Congo-Brazza : chasse aux personnes accusées de sorcellerie », 26/01/2015.

⁷ *Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC)*, « Cuvette- Un sexagénaire abattu pour sorcellerie », 10/02/2015.

⁸ DEGORGE Virginie, « Les enfants dits 'sorciers' dans les rues congolaises », *Le Journal des psychologues*, 2010/1 (N° 274).

⁹ *Le Point*, « Moi, Chadrack, enfant sorcier », 30/11/2013.

d'élever un enfant ou de soigner une personne âgée », il est pris en charge par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés et confié à un orphelinat^{10 10}.

- ✓ Un pasteur qui se présente comme un expert en sorcellerie à Brazzaville héberge 19 enfants dont sept ne retourneront pas chez eux. Il prétexte que « *les parents ne sauraient pas comment réagir* » : « *Il faut être protégé car, quand on chasse un esprit d'un corps, il s'installe dans un autre* ». Ces enfants sont en l'espèce plutôt des filles, qui font la cuisine et qui animent les cérémonies. Un foulard ceint autour de la tête, « *elles se balancent, hypnotisées au son des prières* ». Le pasteur invite à « *contribuer : On ne vient pas dans la maison de l'Eternel les mains vides* ». Le père de Lucie, 8 ans, oblige sa fille à raconter : « *Je suis une sorcière* ». Elle explique que ce sont ses grands-parents qui l'ont initiée : « *Ils m'ont donné la nourriture nocturne et menée au cimetière. Ma mission était de tuer papa et maman* ». Quand il lui est demandé si elle a tué dans le « *deuxième monde* », elle répond « *oui, beaucoup de gens* »¹¹.

1.3. Les veuves

En 2013, le directeur départemental des affaires sociales de Brazzaville annonce qu'à l'issue d'une enquête, il ressort que sur les 167 cas de veuves expulsées de leur domicile à la mort de leur conjoint à Brazzaville, 43 ont été accusées de sorcellerie pour justifier ladite expulsion¹².

Aucun exemple d'incident récent n'a pu être recueilli auprès des sources d'informations.

1.4. Autres personnes

Des exemples d'incidents postérieurs à 2012 recueillis sur le site web *La semaine africaine* semblent indiquer que toute personne peut être accusée de sorcellerie : des accusations lancées contre des parents après la mort de leur enfant par les camarades d'école de celui-ci à Dolisie¹³, contre un père par son fils qui tente, pour ce motif, de l'assassiner à Mougali (4^{ème} arrondissement de Brazzaville)¹⁴, contre un vendeur par un concurrent à Dolisie¹⁵.

2. La responsabilité des Eglises chrétiennes dans les accusations de sorcellerie principalement contre les enfants

2.1. L'enjeu des rites de désenvoûtement

De manière générale, François Soudan explique :

« La quasi-totalité des acteurs sociaux, y compris les prêtres, les pasteurs et les imams, croit en la force maléfique de l'invisible à laquelle certains tentent d'échapper par le versant religieux en multipliant les rites de désenvoûtement. Avec d'autant plus de facilité que les nouveaux entrepreneurs en mysticisme sont fréquemment des hybrides, bergers le jour, Bible à la main, sorciers la nuit avec leur petite sacoche emplies d'amulettes. L'ancrage est à ce point profond que même les politiciens qui n'y

¹⁰ LIVIA BICIU Daniela, *Soigner les plus vulnérables : orphelins à Brazzaville*, Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), 12/09/2011.

¹¹ *Le Point*, « Congo et RDC/Enfants sorciers », 28/11/2013.

¹² MASSAMBA Alain Patrick, « Journée internationale des veuves : Combattre l'expulsion des veuves et des orphelins du toit familial », *La Semaine africaine*, 05/07/2013.

¹³ *La Semaine africaine*, « Scènes de pillages des élèves du lycée Victor Sathoud à Dolisie », 09/05/2014.

¹⁴ *La Semaine africaine*, « Auteur d'un parricide manqué, un jeune homme se suicide plus tard », 28/03/2014.

¹⁵ *La Semaine africaine*, « Mort étrange d'un jeune vendeur de pain à Dolisie », 18/03/2014.

croient pas se doivent de donner le change, ne serait-ce que pour rassurer leur entourage et leurs partisans¹⁶ ».

Tobie Nathan, professeur émérite de psychologie, à l'Université Paris VIII, spécialiste en ethnopsychiatrie que la sorcellerie traditionnelle africaine permettait la défense du matrilignage (si la famille n'obtenait pas l'expulsion de la veuve et des enfants après la mort du mari et père de famille, il était fait appel à la sorcellerie qui était en général l'apanage d'un ancien de la famille, un oncle maternel le plus souvent). Cependant la conjonction de deux phénomènes a engendré un bouleversement : la multiplication des orphelins et enfants des rues qui se constituent en bandes, voire deviennent enfants soldats, et le développement des Eglises évangéliques. Outre la célébration d'unions interethniques, celles-ci proposent de guérir les enfants soldats, considérés comme des sorciers ce qui les rend populaires et attirent, de ce fait, de nouveaux fidèles en masse. Elles sont toutes bâties sur le même modèle, présenté dès les années 1920 par Simon Kimbangu : elles s'appuient sur la dénonciation des traditions sorcières¹⁷.

Josué Nlemvo Ntelo, coordinateur de l'association Espace enfants, explique que les pasteurs des Eglises de réveil, installées dans les années 1990, qu'il qualifie de « *marchands d'illusion* » accusent et stigmatisent les enfants pour ensuite facturer jusqu'à 300 euros (200000 cfa) une cérémonie de « *délivrance* » et une « *cure d'âme* »¹⁸.

Plusieurs sources publiques sont cohérentes avec l'analyse de Josué Nlemvo Ntelo et indiquent que des représentants d'églises (pasteurs par exemple) reconnaissent la réalité du phénomène de la sorcellerie, ce qui conforte les fidèles dans leurs croyances, et pratiquent des désenvoûtements pour les victimes de pratiques de sorcellerie¹⁹.

Des Eglises comme celle baptisée « *Le Calvaire Tabernacle* » publie sur le web des communiqués annonçant la tenue de « *séances de prières et de délivrance du 30 janvier au 12 février 2012 à Brazzaville* », présentées sous le thème : « *Comment vaincre la sorcellerie et l'envoûtement d'aujourd'hui* »²⁰.

2.2. Les pratiques de désenvoûtement

La « découverte » de l'enfant-sorcier et son désenvoûtement se déroule selon un scénario relativement précis, selon Tobie Nathan. Il existe des dizaines de livrets d'aveux, distribués par les Eglises. Le modèle est toujours le même : une personne âgée, homme ou femme, offre de la nourriture à un enfant (viande, friandise, pain) et ensuite, lorsque l'enfant a mangé, lui demande « *Tu sais ce que tu as mangé ? C'est de la chair humaine, et maintenant, il faut que tu donnes ta part* ». L'enfant doit alors « *donner* » quelqu'un de sa famille, frère, mère, sœur. C'est ainsi que commence la sorcellerie²¹.

Présenté à l'église, l'enfant sorcier va subir un processus pendant lequel on va lui faire « *vomir la sorcellerie* » puisqu'il a « *mangé* » des gens. Il s'agit d'une sorte d'exorcisme très violent au cours duquel certains peuvent mourir ou parviennent à fuir pour

¹⁶ SOUDAN François, « La sorcellerie au cœur du pouvoir », *Jeune Afrique*, 10/07/2012.

¹⁷ MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : l'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent », *Jeune Afrique*, 29/05/2014.

¹⁸ *Le Point*, « Congo et RDC/Enfants sorciers », 28/11/2013.

¹⁹ DIATKINE Anne, « Mes sorciers mal-aimés », *Libération*, 22/07/2014 ; Site web *La Voix de l'Amérique*, « Congo-Brazza : chasse aux personnes accusées de sorcellerie », 26/01/2015.

²⁰ ONDELE Diane, « Séances de prières et de délivrance contre la sorcellerie à Brazzaville », Site web *Congo-Site*, 07/02/2012.

²¹ MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : l'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent », *Jeune Afrique*, 29/05/2014.

rejoindre les enfants des rues²².

Ces pratiques persistent car le processus de « ces aveux publics » a un effet thérapeutique pour les fidèles. Accueillant tous les malheurs du monde selon certains, les pasteurs font un vrai travail social et constituent une vraie soupape pour certaines sociétés africaines. « *La maltraitance vis-à-vis des enfants sorciers est criminelle, mais l'utilité sociale des églises est indéniable car elles extraient les gens des systèmes de solidarité ethnique pour les faire entrer dans un système de solidarité nationale* »²³ et elles répondent à des nécessités de prise en charge sociale là où il n'en existe aucune²⁴. Il ne peut être mise fin à ce genre de pratiques sans proposer une alternative thérapeutique, un substitutif aussi efficace, aussi socialisant, aussi public.

La responsabilité des Eglises évangélistes, en particulier pentecôtistes, qui se multiplient et proposent d'exorciser par des sévices pouvant se révéler fatals moyennant finances est citée par plusieurs sources²⁵.

Cependant, le pasteur Patrice Nsouami, qui est à la tête de l'Eglise évangélique du Congo (Eglise protestante fondée en 1961 en République du Congo²⁶) dénonce pour sa part toute relation entre l'Eglise et la sorcellerie en 2013 :

*« Fondamentalement, l'Église évangélique du Congo est foncièrement opposée aux discours en rapport à la sorcellerie. Les discours de scission sont interdits selon les textes fondamentaux qui régissent l'Église. Ils disent clairement que l'Église condamne toute personne qui accuse une autre de sorcellerie. En se référant aux Saintes Écritures, de bout en bout, de la Genèse à l'Apocalypse, le phénomène de sorcellerie peut se lire d'un point de vue sociologique mais pas d'un point de vue théologique. De ce point de vue, l'EEC n'affirme ni n'infirme ni ne confirme l'existence de ce phénomène. C'est un phénomène qui détruit la société. Le Christ Jésus n'ayant pas parlé de cela, lui, le chef de l'Église universelle, il est de bon aloi que l'Église se taise ! Pour ne pas créer de difficultés dans les relations internes »*²⁷.

L'ensemble des sources publiques consultées ne fournit aucune information sur la pratique de la sorcellerie par des Eglises en République du Congo.

3. Réponses des pouvoirs publics et des ONG aux violences liées à la sorcellerie

3.1. Attitude des autorités

Si des arrestations sont mentionnées dans les cas d'assassinat de personnes accusées de sorcellerie²⁸, les sources publiques consultées ne fournissent aucune information sur des mesures concrètes prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les accusations de sorcellerie et éviter les violences qui font souvent suite auxdites accusations.

François Soudan, directeur de la rédaction à *Jeune Afrique* et spécialiste de plusieurs

²² MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : 'l'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent' », *Jeune Afrique*, 29/05/2014.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ DIATKINE Anne, art. cit.

²⁶ Site web de la CEVAA (Communauté Evangélique d'Action Apostolique)-Communauté d'Eglises en mission à Montpellier.

²⁷ MIANZOUKOUTA Luce-Jennyfer, « Patrice Nsouami : 'Des sectes, il y en a. Certaines sont d'origine chrétienne, d'autres ont des origines que je ne maîtrise pas' », *ADIAC*, 21/09/2013.

²⁸ *Agence congolaise d'information (ACI)*, « Cuvette- Un sexagénaire abattu pour sorcellerie », 10/02/2015.

pays d'Afrique centrale dont la République du Congo, s'exprime sur la question du rapport existant entre la sorcellerie et les pouvoirs publics en République du Congo :

« Pour comprendre enfin cette extraordinaire capacité d'adaptation, d'intégration, presque d'ingestion réciproque du sorcier africain et du développement économique, il faut toucher du doigt la politique par le bas. Au-delà du village, c'est au sein de la famille, au cœur de l'intimité, que se nouent, pour les responsables comme pour les anonymes, les complots les plus inquiétants. Les attaques les plus dangereuses, comme celles qui, dans les deux Congos ou au Gabon, par exemple, conduisent un oncle à 'manger' son neveu, ou tel ministre à 'vampiriser' l'un de ses propres enfants pour mieux asseoir son pouvoir, ne sont pas que des fantasmes, mais des soupçons fréquents et parfois des réalités meurtrières. Nul homme ou femme politique n'échappe à ce côté obscur de la parenté où l'on se comprend à demi-mot, où l'allusion est la règle et le malentendu souvent tragique ».

Virginie Degorge, psychologue clinicienne au Centre de recherche en psychanalyse et médecine indique en 2009, après une mission de terrain de six mois au Samu social de Pointe-Noire que *« Le retour en famille [des enfants accusés de sorcellerie par leur famille, ndlr] est actuellement, au Congo, la seule issue prescrite par le gouvernement pour enrayer le 'problème' des enfants des rues. Les dérives meurtrières des accusations sorcières ne sont pas clairement et officiellement condamnées »*²⁹.

A l'occasion de la journée de l'enfant africain célébrée le 16 juin, **les autorités congolaises ont appelé à l'arrêt des violences contre les enfants**, notamment contre les enfants accusés de sorcellerie, par la voix de la ministre des Affaires sociales de l'Action humanitaire et de la Solidarité en 2013³⁰.

Une source unique évoque des *« efforts du gouvernement »* pour lutter contre le phénomène des enfants des rues, qui englobe les enfants-sorciers, avec le soutien financier du Samu social et de l'Ambassade de France dans la ville de Pointe-Noire pour la prise en charge et la formation des enfants³¹, sans plus de précisions.

A l'occasion de la journée internationale des veuves (23 juin 2013) dont le thème est *« Veuves et orphelins : la perte de l'époux, la perte du père, égale perte de toit »*³², Emilienne Raoul, ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité *« exhorte les familles, voisins, les chefs de quartiers, mes chefs religieux, les hommes de loi à plus de responsabilités »*. Elle exprime son soutien aux veuves maltraitées et appelle à combattre leur expulsion et celle de leurs enfants du domicile familial.

3.1. Action des ONG

Seules les ONG semblent s'engager sur le terrain contre les accusations de sorcellerie :

- ✓ Faisant suite à l'assassinat d'une personne âgée en janvier 2015, Trésor Nzila Kende, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'homme qui *« se veut le porte-étendard »* du combat contre les lynchages des personnes accusées de sorcellerie, rappelle que ces lynchages constituent *« des actes barbares qui méritent d'être fermement condamnés et les personnes qui se livrent à ces genres de repréailles doivent être sanctionnées »*³³.

²⁹ DEGORGE Virginie, art. cit.

³⁰ ELION Christian Brice, « Le gouvernement congolais appelle à l'arrêt des violences contre les enfants », *Site web Congo-Site*, 17/06/2013.

³¹ Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC), « Réinsertion sociale : la prise en charge des enfants de la rue s'impose », 26/11/2014.

³² MASSAMBA Alain Patrick, art. cit.

³³ La Voix de l'Amérique (VOA), « Congo-Brazza : chasse aux personnes accusées de sorcellerie », 26/01/2015.

- ✓ En 2011, un article de *Syfia* fait état d'un engagement associatif fort à Brazzaville contre ce phénomène (par le recueil des personnes en difficultés et une tentative de médiation avec la famille) mais il n'est pas fait mention d'une quelconque intervention des pouvoirs publics si ce n'est dans un soutien aux associations or l'article 319 du Code de la famille dispose que « *l'enfant, à tout âge doit honneur et respect, aide et assistance à ses pères et mères, aux collatéraux de ces derniers et à ses autres ascendants* »³⁴³⁵.

³⁴ NGOYI Jean Thibaut, art. cit.

Bibliographie

(Sites web consultés en avril et mai 2015)

Rapports

LIVIA BICIU Daniela, *Soigner les plus vulnérables : orphelins à Brazzaville*, Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), 12/09/2011

<http://www.unhcr.fr/4e705d51c.html>

Article scientifique

DEGORGE Virginie, « Les enfants dits 'sorciers' dans les rues congolaises », *Le Journal des psychologues*, 2010/1 (N° 274)

<http://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2010-1-page-36.htm>

Médias

NGOYI Jean Thibaut, « Brazzaville : Vieilles et vieux abandonnés pour sorcellerie », *Syfia*, 04/2011

<http://syfia.over-blog.com/article-brazzaville-vieilles-et-vieux-abandonnes-pour-sorcellerie-72785262.html>

SOUDAN François, « La sorcellerie au cœur du pouvoir », *Jeune Afrique*, 10/07/2012

http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2686p024-033_01.xml0/

La Semaine africaine, « A Makabana, violence contre les personnes du troisième âge, accusées de sorcellerie ! », 08/01/2013

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/coup-doeil-en-biais/5577-a-makabana-violence-contre-les-personnes-du-troisieme-age-accusees-de-sorcellerie>

ELION Christian Brice, « Les enfants victimes de pratiques sociales néfastes en Afrique », *Site web Congo-Site*, 13/06/2013

http://www.congo-site.com/Les-enfants-victimes-de-pratiques-sociales-nefastes-en-Afrique_a15232.html

ELION Christian Brice, « Le gouvernement congolais appelle à l'arrêt des violences contre les enfants », *Site web Congo-Site*, 17/06/2013

http://www.congo-site.com/Le-gouvernement-congolais-appelle-a-l-arret-des-violences-contre-les-enfants_a15245.html

MASSAMBA Alain Patrick, « Journée internationale des veuves : Combattre l'expulsion des veuves et des orphelins du toit familial », *La Semaine africaine*, 05/07/2013

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/national/5978-journee-internationale-des-veuves-combattre-l-expulsion-des-veuves-et-des-orphelins-du-toit-familial>

MIANZOUKOUTA Luce-Jennyfer, « Patrice Nsouami : 'Des sectes, il y en a. Certaines sont d'origine chrétienne, d'autres ont des origines que je ne maîtrise pas' », *Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC)*, 21/09/2013

<http://www.adiac-congo.com/content/patrice-nsouami-des-sectes-il-y-en-certaines-sont-dorigines-chretiennes-dautres-ont-des>

Le Point, « Congo et RDC/Enfants sorciers », 28/11/2013

<http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/congo-et-rdc-enfants-sorciers>

Le Point, « Moi, Chadrack, enfant sorcier », 30/11/2013

http://www.lepoint.fr/monde/moi-chadrack-enfant-sorcier-30-11-2013-1763592_24.php

La Semaine africaine, « Mort étrange d'un jeune vendeur de pain à Dolisie », 18/03/2014

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/coup-doeil-en-biais/8359-mort-etrange-d-un-jeune-vendeur-de-pain-a-dolisie>

La Semaine africaine, « Auteur d'un parricide manqué, un jeune homme se suicide plus tard », 28/03/2014

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/coup-doeil-en-biais/8467-auteur-d-un-parricide-manque-un-jeune-homme-se-suicide-plus-tard>

La Semaine africaine, « Scènes de pillages des élèves du lycée Victor Sathoud à Dolisie », 09/05/2014

<http://www.lasemaineafricaine.net/index.php/coup-doeil-en-biais/8803-scenes-de-pillages-des-eleves-du-lycee-victor-sathoud-a-dolisie>

MICHEL Nicolas, « Tobie Nathan : 'L'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent' », *Jeune Afrique*, 29/05/2014

<http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAWEB20140529182646/interview-sorcellerie-tobie-nathantobie-nathan-l-existence-des-enfants-sorciers-est-un-phenimene-moderne-assez-recent.htm>

Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC), « Réinsertion sociale : la prise en charge des enfants de la rue s'impose », 26/11/2014

<http://www.adiac-congo.com/content/reinsertion-sociale-la-prise-en-charge-des-enfants-de-la-rue-simpose-23949>

La Voix de l'Amérique (VOA), « Congo-Brazza : chasse aux personnes accusées de sorcellerie », 26/01/2015

<http://www.lavoixdelamerique.com/content/congo-brazza-la-danse-du-cadavre-un-phenimene-pour-lyncher-des-persumes-sorciers/2614078.html>

ADIAC, « Cuvette- Un sexagénaire abattu pour sorcellerie », 10/02/2015

<http://www.adiac-congo.com/content/nouvelles-des-departements-27613>

Autres

ONDELE Diane, « Séances de prières et de délivrance contre la sorcellerie à Brazzaville », *Site web Congo-Site*, 07/02/2012

http://www.congo-site.com/Seances-de-prieres-et-de-delivrance-contre-la-sorcellerie-a-Brazzaville_a11759.html

Site web de la CEVAA (Communauté Evangélique d'Action Apostolique)-Communauté d'Eglises en mission à Montpellier.

<http://www.cevaa.org>